
Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL
2020-2021

**Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Rapport annuel 2020-2021**

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2902-7 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2904-1 (version française en ligne)
ISBN 978-1-4605-2903-4 (version anglaise en ligne)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-8122 (version française en ligne)
ISSN 1920-7212 (version anglaise en ligne)

13472 | 2021.12 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Brenda Louise Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Le ministre,
Trevor A. Holder

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Trevor A. Holder

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Le sous-ministre,
Daniel Mills

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Faits saillants	5
Mesures de rendement	6
Survol des activités du ministère	10
Vue d'ensemble et faits saillants des divisions	11
Information financière	21
Résumé des activités de dotation	26
Résumé des projets de loi et des activités législatives.	27
Résumé des activités liées aux langues officielles	29
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	30
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	33
Annexe A	34

Message du ministre

En réfléchissant aux réalisations du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail cette année, je suis fier, mais aucunement surpris, de constater que notre personnel a atteint de nouveaux sommets pour aider ses concitoyens du Nouveau-Brunswick.

Pendant la pandémie de COVID-19, les chercheurs d'emploi, les employeurs, les étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaire de l'ensemble de la province ont tous fait appel à notre ministère pour obtenir un soutien supplémentaire. Notre personnel a pu offrir un tel soutien à chaque fois sans jamais perdre de vue les objectifs à plus long terme, à savoir remédier à la pénurie chronique de main-d'œuvre et aider les gens à se préparer à la main-d'œuvre de demain.

Des défis professionnels et personnels ont été surmontés à maintes reprises en 2020-2021, car, ensemble, nous avons effectué des progrès considérables pour aider les employeurs et les chercheurs d'emploi à répondre à leurs besoins en matière de main-d'œuvre, tout en prenant des mesures pour améliorer la sécurité au travail – dans l'intérêt des employés, des employeurs et de leurs familles.

Nous avons trouvé un moyen d'aller de l'avant avec la bannière renouvelée de Travail NB, une nouvelle mission importante conçue pour améliorer sensiblement le marché du travail du Nouveau-Brunswick grâce à des initiatives fondées sur le rendement, personnalisées et adaptées. En gardant à l'esprit que ce qui fonctionne à St. Stephen peut échouer à Saint-Quentin et que ce qui donne aujourd'hui des résultats dans une communauté du Nouveau-Brunswick peut n'en produire aucun demain ou dans deux ans, il était essentiel que nous ne perdions pas l'élan de la nouvelle bannière pendant la pandémie. Je suis fier de la façon dont le ministère a pris les devants et a continué d'offrir des solutions aux gens du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de cette direction.

L'avenir s'annonce bien meilleur au-delà de la pandémie, et je tiens à remercier notre personnel qui continue de fournir des services et un soutien avec tact, distinction et professionnalisme. Sa fiabilité et son dévouement sont sincèrement appréciés.



Le ministre,
Trevor A. Holder

Message du sous-ministre

Le rapport annuel 2020-2021 présente les mesures et les initiatives du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, notre ministère a réalisé d'importants progrès au cours de l'année écoulée, dans le cadre de plusieurs initiatives qui aideront à répondre aux besoins du marché du travail de la province.

Travail NB, un modèle flexible de développement de la main-d'œuvre, a achevé sa première année complète de fonctionnement, offrant un soutien à l'emploi flexible et axé sur les besoins des chercheurs d'emploi, des employeurs et des communautés.

Le personnel ministériel a maintenu un contact régulier avec les établissements d'enseignement postsecondaire pendant la pandémie, répondant à leurs préoccupations et les aidant à surmonter leurs difficultés dans la mesure du possible.

La dernière année a également vu le lancement de CampusConnect, une plateforme permettant aux employeurs qui offrent des possibilités d'apprentissage par l'expérience de communiquer plus facilement avec les étudiants de niveau postsecondaire.

Par ailleurs, le ministère a alloué des fonds pour l'un des projets les plus attendus du gouvernement : une enquête sur la nature et les répercussions du racisme systémique dans la province, qui résultera en des recommandations pour aider à résoudre ce problème.

Je félicite et remercie les employés de notre ministère, dont le dévouement et l'ardeur au travail nous ont permis d'apporter une grande contribution au service de nos concitoyens du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Mills', with a stylized flourish at the end.

Le sous-ministre,
Daniel Mills

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET NÉO-BRUNSWICKOIS – UNE ÉQUIPE, UN GNB.

Une équipe, un GNB est une nouvelle façon collaborative d’aborder notre travail. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui nous ont permis d’atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons avec plus d’efficacité et d’efficience que jamais. Notre nouvelle voie vers l’avenir comprend un état d’esprit axé sur les objectifs, l’urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour à améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- travaillent ensemble sur d’importants projets;
- visent les objectifs et la responsabilisation.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d’avant-garde pour l’élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d’accroître la responsabilisation et de favoriser l’amélioration continue.

L’élaboration de la stratégie, à l’aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l’avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l’importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d’un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d’une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L’environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie par les moyens suivants :

- Partenariat avec la Croix-Rouge canadienne pour distribuer la Prestation de revenu d’urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick à plus de 40 000 personnes du Nouveau-Brunswick;
- Lancement du Fonds provisoire d’urgence à l’intention des étudiants de niveau postsecondaire;

- Établissement de comités d'adaptation de la main-d'œuvre pour les secteurs du tourisme, de la foresterie, de l'agriculture, de la pêche et des technologies de l'information;
- Octroi d'un congé d'urgence en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi*;
- Gel de trois mois des taux d'intérêt sur les cotisations impayées auprès de Travail sécuritaire NB;
- Mise en œuvre d'un moratoire de six mois sur le remboursement des intérêts et du capital des prêts étudiants;
- Lancement de la campagne Faire ma part pour le Nouveau-Brunswick, qui vise à aider les entreprises touchées par la perte de travailleurs étrangers temporaires;
- Assouplissement des règles de l'aide au fonctionnement restreinte pour les universités financées par des fonds publics.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur plusieurs priorités stratégiques.

- Partenariat avec la Croix-Rouge canadienne pour distribuer la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick à plus de 40 000 personnes du Nouveau-Brunswick. Le programme a permis d'assurer la transition en attendant que l'aide du gouvernement fédéral soit disponible, en fournissant une prestation de revenu unique aux travailleurs admissibles, y compris les travailleurs autonomes, ayant perdu leur emploi ou subi une diminution de leur revenu tiré d'un travail indépendant à cause de la pandémie de COVID-19.
- Production d'un guide de référence rapide sur les soutiens COVID-19 donnant un aperçu des mesures de soutien provinciales et fédérales offertes pour aider les personnes confrontées à des difficultés financières en raison de la pandémie. Cette ressource a été consultée sur emploisNB.ca plus de 28 000 fois.
- Adoption d'un nouveau règlement énonçant les détails du congé d'urgence lié à la COVID-19 en réponse à la pandémie.
- Octroi d'un montant de 0,5 millions de dollars, dans le cadre du Fonds provisoire d'urgence à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire vulnérables, aux étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick et qui sont identifiés par leur établissement comme étant directement touchés par la COVID-19 et non admissibles à d'autres formes de soutien.
- Suspension du remboursement des prêts étudiants et de l'accumulation des intérêts de mars à septembre 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.
- Les Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick ont été le premier réseau de bibliothèques publiques du pays à rouvrir leurs portes au public après le confinement imposé par la pandémie de COVID-19 au printemps 2020.
- Impliqué dans le processus de dotation critique de plus de 200 déploiements d'agents libres ministériels pour répondre à des besoins essentiels au sein de la Partie 1.
- Investissement de 231,7 millions de dollars dans le fonctionnement des quatre universités publiques et du Collège de Technologie forestière des Maritimes.
- Réduction du taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick.
- Lancement du premier projet de recherche d'information sur le marché du travail en réalité virtuelle au Nouveau-Brunswick dans huit endroits à travers la province, afin de permettre aux étudiants, au cours de 650 séances, de faire l'expérience des métiers dans un environnement virtuel.
- Lancement du site Web de Travail NB (avec clavardage en direct) – un guichet unique pour les clients désireux de recevoir des renseignements et des conseils sur les services offerts par Travail NB.
- Mise en place d'une stratégie quinquennale de développement de la main-d'œuvre dans le secteur agricole. La stratégie est axée sur le recrutement et la rétention des nouveaux agriculteurs et travailleurs agricoles. Les résultats visés pour la première année du plan sont d'augmenter le nombre d'agriculteurs du Canada et de l'étranger, d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires, d'accroître les possibilités d'apprentissage par l'expérience dans le secteur agricole et d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant accès aux services et au soutien de Travail NB.
- Adaptation de programmes et de services de bibliothèques pour garantir l'accès à des possibilités éducatives et récréatives lors des différents niveaux d'alerte à la pandémie : programmes en ligne, service de collecte en bordure de rue, trousse d'activités à emporter chez soi, espaces de bibliothèque physiquement éloignés pour parcourir les collections et utiliser l'Internet.
- Lancement du volet d'immigration des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick.
- Identifié plus de 66 infirmières et infirmiers formés à l'étranger à travers un projet visant à attirer, recruter et relier les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger à un programme de transition en vue d'obtenir le titre d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) ou d'infirmières et infirmiers autorisés (IA) au Nouveau-Brunswick.
- Mené 16 missions virtuelles couvrant quelque 22 pays. Ces efforts de recrutement se rattachaient principalement au recrutement mené par les employeurs, mais ont comporté aussi des activités visant à attirer des immigrants d'expression française dans la province (par exemple Destination Canada, Destination Acadie).

Mesures de rendement

CROISSANCE DE LA POPULATION ACTIVE

DESCRIPTION DE LA MESURE

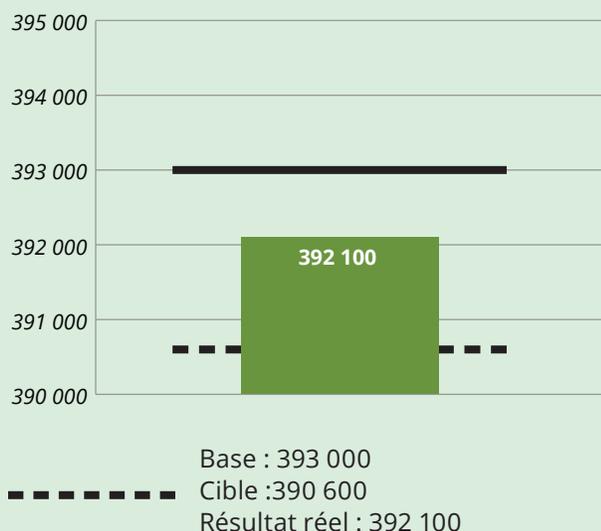
La population active du Nouveau-Brunswick a connu une année mouvementée en 2020. Aussi le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est-il concentré sur le rétablissement de la main-d'œuvre aux niveaux d'avant la COVID, pour atteindre au moins la moyenne annuelle de 2019, de 393 000 personnes, d'ici décembre 2021.

IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Le marché du travail a été très ébranlé par la pandémie de COVID-19 et les diverses restrictions et mesures mises en place en réponse à celle-ci.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Le Nouveau-Brunswick a été considérablement touché au début de la pandémie. Cependant, compte tenu du nombre de cas relativement faible qu'il a enregistré, il a été parmi les premières provinces à commencer à se rétablir. Il est important de souligner que, même si à la fin de 2020 et au début de 2021, les chiffres relatifs à la population active et aux niveaux d'emploi indiquaient qu'on approchait d'une reprise économique complète, de nombreuses personnes travaillaient toujours selon un horaire réduit ou occupaient un emploi qui ne pouvait exister que grâce à des programmes de soutien public comme la Subvention salariale d'urgence du Canada. Le retour complet aux niveaux de production préalables à la pandémie se fera probablement en 2022 ou au-delà.



QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le ministère a d'abord mis l'accent sur l'augmentation des taux de participation à la population active. Il s'agissait notamment de réintroduire les retraités dans la population active et d'augmenter les programmes d'apprentissage et d'exploration des métiers pour les groupes sous-représentés. En outre, des enquêtes ont été menées auprès des travailleurs saisonniers afin de cerner d'éventuels projets pour accroître la participation à la main-d'œuvre à l'année. Le ministère continuera de suivre les progrès et de maintenir ses efforts pour accroître la population active dans l'avenir.

RECRUTEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUTORISÉS

DESCRIPTION DE LA PRIORITÉ

On s'attend à ce qu'il y ait une moyenne d'environ 442 ouvertures de postes par année entre 2020 et 2029, pour des infirmières et infirmiers autorisés ou les superviseurs ou responsables de la coordination des soins infirmiers. Aussi le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est-il attaché à aider les régies régionales de la santé à recruter des infirmières et infirmiers autorisés (IA) pour répondre à la demande du marché du travail au cours de l'exercice 2020-2021 et au-delà.

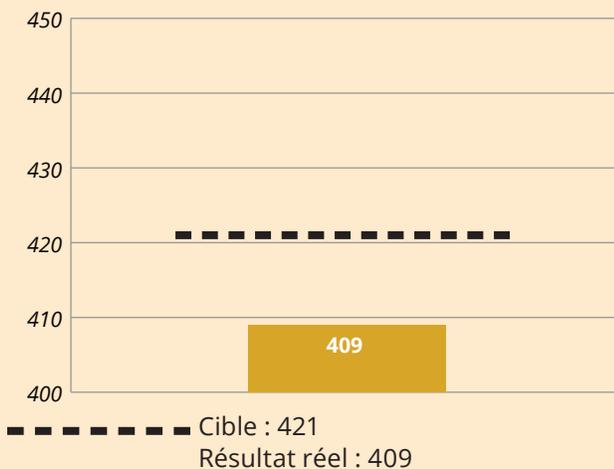
IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

À mesure que la population du Nouveau-Brunswick vieillit, la demande de services liés aux soins de santé continue d'augmenter. Bien que cette tendance soit observée dans l'ensemble du pays, la situation est sans doute plus prononcée dans les provinces de l'Atlantique, où des années d'émigration importante ont fait en sorte que la population de ces provinces est l'une des plus âgées du pays.

Le défi à relever pour répondre à cette demande est particulièrement important lorsqu'il s'agit des infirmières et infirmiers autorisés. Le nombre d'infirmières et infirmiers autorisés quittant la profession dans la province a généralement dépassé le nombre de ceux et celles y entrant depuis 2012. On observe des tendances semblables dans l'ensemble du pays. Par conséquent, le Nouveau-Brunswick a peu de chances d'attirer des infirmières et infirmiers d'autres provinces.

RENDEMENT GÉNÉRAL

La pandémie a nui au recrutement national et international, mais la province s'est concentrée sur le mode virtuel et l'élargissement de l'offre auprès des sources de recrutement. À la suite de ces efforts, les prévisions pour trois exercices indiquent que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins.



QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le ministère s'est surtout activé à élaborer un tableau de bord, à fixer des objectifs de recrutement et à mettre en œuvre des plans d'action à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Il a également axé ses efforts sur l'augmentation du nombre de diplômé(e)s en soins infirmiers au moyen de baccalauréats en sciences infirmières et divers programmes de transition permettant au personnel infirmier auxiliaire autorisé de devenir des infirmières et infirmiers autorisés.

ARBITRAGE DE DIFFÉRENDS EXÉCUTOIRE

DESCRIPTION DE LA MESURE

En 2019, les municipalités du Nouveau-Brunswick avaient exprimé leur préoccupation par rapport au fait que les salaires et les augmentations de salaires des agents de police et des pompiers, tels que déterminés par arbitrage exécutoire, étaient plus élevés que les salaires établis au moyen de libres négociations collectives, et que la capacité de verser ces salaires pourrait être compromise par la santé financière globale de la municipalité. La réforme de l'arbitrage de différends exécutoire permettrait de mieux concilier le respect des droits des travailleurs à un salaire juste et comparable et la capacité de paiement de l'employeur.

IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Une réforme réussie de l'arbitrage de différends exécutoire assurerait une meilleure viabilité du secteur municipal. La capacité du gouvernement à opérer dans le cadre de sa réalité financière sera également renforcée si les municipalités, en tant qu'entités recevant une grande partie de leur financement du gouvernement, continuent à être financièrement viables.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Les amendements législatifs relatifs à l'arbitrage de différends exécutoire ont reçu la sanction royale en décembre 2020. Les amendements s'appliquent à présent à tous les arbitrages de différends exécutoires.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le ministère a rencontré les municipalités et les syndicats pour l'élaboration des amendements législatifs.

EXAMEN LÉGISLATIF DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

DESCRIPTION DE LA MESURE

L'examen du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB a pris fin en 2018 et a donné lieu à 28 recommandations à l'intention du gouvernement et de Travail sécuritaire NB. Les recommandations portaient sur l'élaboration de solutions à court terme et la viabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs. La mise en œuvre des recommandations garantit un régime transparent, responsable, prévisible et viable à long terme. La mise en œuvre a commencé en 2018 et s'est poursuivie jusqu'en 2020.

IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Les taux de cotisation au Nouveau-Brunswick ont augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années, atteignant, en 2019, un taux moyen de 2,65 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale, devenant ainsi, avec ceux en Nouvelle-Ecosse, les taux de cotisation moyens les plus élevés au Canada.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Les taux de cotisation moyens ont diminué, passant de 2,40 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale en 2020 à 2,17 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale en 2021. La législation régissant Travail sécuritaire NB a fait l'objet d'un examen complet en 2020, et des examens supplémentaires auront lieu tous les cinq ans.

QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le ministère a travaillé avec Travail sécuritaire NB pour mener l'examen. Le ministère a effectué une analyse complète par juridiction ainsi qu'un examen des politiques par rapport aux recommandations. Il a également déposé des mesures législatives en 2020 pour apporter des améliorations à la législation.

Survol des activités du ministère

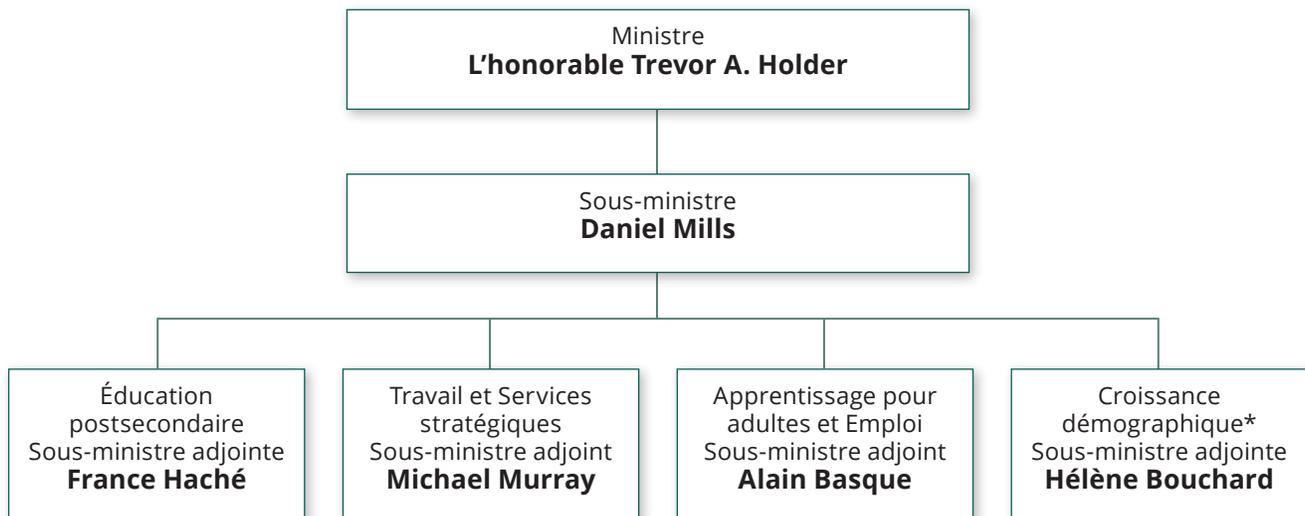
MISSION

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, une province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un environnement équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à une province prospère.

VISION

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



*Note : La Division de la Croissance démographique a été transférée à Opportunités Nouveau-Brunswick en date du 1er avril 2021.

Vue d'ensemble et faits saillants des divisions

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

La **Division de l'Éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et les collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du New Brunswick College of Craft and Design. La division offre une aide financière aux établissements publics, avec lesquels elle collabore étroitement à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise en place de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des Relations postsecondaires, la Direction de la Recherche et des Initiatives stratégiques, la Direction des Services financiers pour étudiants et le New Brunswick College of Craft and Design.

La **Direction des Relations postsecondaires** promeut l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*. La *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* régleme tous les collèges privés de formation professionnelle dans la province et garantit que les étudiants sont protégés financièrement en cas de fermeture soudaine d'un collège.

Faits saillants

- ◆ Investi 98,1 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires.
- ◆ Gestion des ententes de financement des sciences de la santé pour les étudiants du Nouveau-Brunswick jugés admissibles aux programmes d'éducation postsecondaire spécialisés des sciences de la santé, comme la médecine dentaire, la médecine vétérinaire, la pharmacie, la physiothérapie, l'optométrie, l'audiologie et l'orthophonie.

- ◆ Négociation des ententes de financement inter-provinciales entre le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, Dalhousie Medicine New Brunswick, l'Université Memorial, ainsi que le Collège vétérinaire de l'Atlantique.

La **Direction de la Recherche et des Initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements postsecondaires publics et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle encourage la communication intergouvernementale sur les enjeux de l'éducation postsecondaire et collabore avec les autres gouvernements afin d'harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la 12e année. Elle donne des conseils stratégiques ayant trait au secteur de l'éducation postsecondaire.

Faits saillants

- ◆ Investissement de 231,7 millions de dollars dans le fonctionnement des quatre universités publiques et du Collège de technologie forestière des Maritimes.
- ◆ Octroi d'un financement de 7,4 millions de dollars pour appuyer les projets et les programmes de recherche et d'innovation par l'intermédiaire notamment de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, y compris le financement de 37 projets de recherche, de 12 postes de Professionnel de la recherche, de 151 bourses d'études supérieures pluriannuelles du Nouveau-Brunswick et de 37 mentorats en recherche. Cela a permis de réunir environ 14,7 millions de dollars du gouvernement fédéral et du secteur privé.
- ◆ Octroi d'un montant de 2,6 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants, en particulier ceux venant de groupes sous-représentés, comme les autochtones et les personnes ayant un handicap.

- ♦ Octroi d'un montant de 0,5 millions de dollars, dans le cadre du Fonds provisoire d'urgence à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire vulnérables, aux étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick et qui sont identifiés par leur établissement comme étant directement touchés par la COVID-19 et non admissibles à d'autres formes de soutien.

Le **New Brunswick College of Craft and Design** (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle, en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes menant à un certificat (Fondements de l'art visuel et « Advanced Studio Practice ») et huit programmes menant à un diplôme (arts visuels autochtones, création de mode, dessin textile, céramique, joaillerie et orfèvrerie, graphisme, médias intégrés et photographie).

Faits saillants

- ♦ Le NBCCD a reçu une aide au fonctionnement de 3,4 millions de dollars, servant à financer 282 places.
- ♦ Il y a eu 129 diplômés en 2020-2021 contre 174 en 2019-2020.
- ♦ Grâce à son plan opérationnel lié à la COVID-19, à l'adaptation des salles de classe et à une flexibilité accrue, le collège a pu maintenir les cours en présentiel tout au long de l'année scolaire 2020-2021.

La **Direction des Services financiers pour étudiants** administre et exécute les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant aux étudiants admissibles résidant au Nouveau-Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle est responsable de mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux étudiants répond aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux intervenants et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter le versement de l'aide financière aux étudiants de la province.

Faits saillants

- ♦ Administré 232,3 millions de dollars à 14 536 étudiants à titre d'aide financière aux étudiants.
- ♦ Réalisé le 3e sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle auprès de 13 412 clients.
- ♦ Ajout d'une présentation vidéo de 15 minutes sur le site Web de la Direction des Services financiers pour étudiants, avec des renseignements généraux sur l'aide financière aux étudiants et le processus de demande et de réception de l'aide.
- ♦ Réduction du taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Suspension du remboursement des prêts étudiants et de l'accumulation des intérêts de mars à septembre 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.

Données des Services financiers pour étudiants

	2020-2021**	2019-2020*
Nombre de clients uniques	14 536	15 267
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	10 465 \$	8 902 \$
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	5 518 \$	5 210 \$

*Ces données sont déclarées en fonction de l'année universitaire (du 1er août au 31 juillet).

**Les données pour 2020-2021 sont en date du 3 août 2021.

DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES

La **Division du Travail et des Services stratégiques** a pour mandat de fournir des services au public en appliquant une diversité de règlements et de lois qui relèvent du ministère. La division appuie le ministère en assumant les fonctions suivantes: élaboration de politiques qui sont conformes avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, y compris la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes du ministère.

La division est constituée des directions suivantes : Services en milieu de travail (Relations industrielles et Normes d'emploi); Services des défenseurs (défenseurs des droits des travailleurs et des employeurs); Politiques, Recherche et Analyse du marché du travail; Finances et Administration; Services de la gestion de l'information et de la technologie; Excellence du rendement; et Services des ressources humaines.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** est indépendant du ministère, mais relève, sur le plan administratif, du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la division du Travail et des Services stratégiques. La division joue un rôle important en appuyant le Tribunal d'appel des accidents au travail, le cas échéant, tout en reconnaissant l'indépendance de celui-ci. Cela pourrait impliquer un partenariat et un dialogue avec Travail sécuritaire NB et les intervenants de l'industrie en termes d'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des Services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à promouvoir des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et

ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privé et parapublic syndiqués de la province.

Faits saillants

- ♦ Règlement de 22 conflits de travail grâce à l'intervention de la direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- ♦ Règlement de 15 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lock-out, dont un a mené à un arrêt de travail.
- ♦ 17 arbitres en droit ont été nommés, et six griefs ont fait l'objet d'une médiation.
- ♦ Fourni des services de conciliation dans six conflits dans le secteur public.

Activité des Relations industrielles

	2020-2021	2019-2020
Conflits de travail réglés grâce à l'intervention de la direction.	22	28
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	15	22

La **Direction des Services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances, les jours fériés, etc. La direction est chargée de représenter la directrice aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la législation. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Faits saillants

- ♦ Tenu 162 séances d'information sur les fondements de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux intervenants (employés et employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- ♦ Répondu à 10 173 demandes de renseignements au sujet de l'emploi.
- ♦ Enquêté sur 889 plaintes officielles et complété 23 vérifications.
- ♦ Le site Web de la direction a été visité par 61 840 personnes.
- ♦ Adoption d'un nouveau règlement énonçant les détails du congé d'urgence lié à la COVID-19 en réponse à la pandémie.

Activité des Normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombre de demandes de renseignements	Plaintes officielles soumises à une enquête
2020-2021	162	10 173	889
2019-2020	143	12 725	1 149

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des Services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La Direction veille à l'application des lois pertinentes sur l'indemnisation des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

Faits saillants

- ♦ Il y a eu 338 nouveaux cas, 449 cas clos et 1 022 cas actifs à la fin de la période.
- ♦ Les défenseurs ont représenté des travailleurs lors de 217 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Données sur les Défenseurs des travailleurs

	2020-2021	2019-2020
Nombre de nouveaux cas	338	983
Nombre d'audiences	217	192

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle offre aussi des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction fournit aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle offre des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.

Faits saillants

- ♦ Il y a eu 180 nouveaux cas, 223 cas clos et 155 cas actifs à la fin de la période.
- ♦ Les défenseurs ont représenté des employeurs lors de 28 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Données sur les Défenseurs des employeurs

	2020-2021	2019-2020
Nombre de nouveaux cas	180	311
Nombre d'audiences	28	58

La **Direction des Politiques, de la Recherche et de l'Analyse du marché du travail** est chargée de l'élaboration des politiques, de la recherche, de l'évaluation et de l'analyse du marché du travail, y compris le développement et la diffusion d'information sur le marché du travail, pour faire progresser la mission du ministère, tout en veillant à la cohérence avec les priorités du gouvernement.

Faits saillants

- ◆ Présentation d'une session d'information actualisée sur le marché du travail aux élèves du secondaire inscrits aux cours de développement personnel et de planification de carrière en 9e et 10e année. La présentation, délivrée à la fois virtuellement et en personne, a touché plus de 6 800 élèves dans les districts scolaires francophones et anglophones. Cela représente une augmentation de 46% par rapport à l'exercice précédent.
- ◆ Lancement du premier projet de recherche d'information sur le marché du travail en réalité virtuelle au Nouveau-Brunswick dans huit endroits à travers la province, afin de permettre aux étudiants, au cours de 650 séances, de faire l'expérience des métiers dans un environnement virtuel.
- ◆ Production d'un guide de référence rapide sur les soutiens COVID-19 donnant un aperçu des mesures de soutien provinciales et fédérales offertes pour aider les personnes confrontées à des difficultés financières en raison de la pandémie. Cette ressource a été consultée sur emploisNB.ca plus de 28 000 fois.
- ◆ Préparation de plusieurs rapports d'information sur le marché du travail, notamment : le *Rapport sur la population du Nouveau-Brunswick*; les *Inscriptions aux études postsecondaires et les titres de compétences accordés au Nouveau-Brunswick*; le *Profil du marché du travail des travailleurs âgés*; et les *Tendances de la population active du Nouveau-Brunswick*.

La **Direction des Finances et de l'Administration** gère les ressources financières du ministère, des conseils et des commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et la vérification interne.

Faits saillants

- ◆ Fourni des services d'analyse financière et un soutien aux principales priorités gouvernementales.
- ◆ Organisé et appuyé trois réunions du comité de vérification du ministère.
- ◆ Soutien à divers aspects de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, y compris l'approvisionnement, l'analyse et les rapports financiers, et l'émission de feuillets T4A.

- ◆ Traité plus de 5 600 demandes de renseignement reçues par Internet, et répondu à environ 900 lettres reçues par le ministre et le sous-ministre.
- ◆ Représenté le ministère au Comité provincial des mesures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Aidé les directions à réactiver leurs services en personne au public, en leur procurant du désinfectant pour les mains, des gants, des vaporisateurs désinfectants et des panneaux en plexiglass.

La **Direction des Services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ◆ Participation active au projet d'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage au Canada atlantique.
- ◆ Contribution à la mise à niveau de l'environnement technique du New Brunswick College of Craft and Design.
- ◆ Mise à niveau du processus d'imagerie des documents pour la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle.
- ◆ Utilisation des outils fournis par les Archives provinciales pour rechercher des possibilités d'amélioration dans les domaines liés à la gestion des documents, comme la formation.

La **Direction de l'Excellence du rendement** assure un leadership interministériel dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. La gestion officielle vise à changer la culture et le mode de fonctionnement du gouvernement, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Elle prévoit une approche structurée de gestion stratégique, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction

dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

Faits saillants

- ◆ Soutien à plusieurs initiatives prioritaires du GNB et du ministère.
- ◆ Amélioration de la planification ministérielle et de la reddition de comptes.
- ◆ Soutien à la continuité des activités du gouvernement pendant la pandémie.

La **Direction des Services des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI

La **Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi** a pour mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, et en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des gens du Nouveau-Brunswick. La division offre également des programmes et des services qui aident d'une part les sans-emploi, les personnes sous-employées et les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein, et d'autre part les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

La division comprend la Direction de Travail NB, la Direction de l'Apprentissage et de la Certification professionnelle et le Service des Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction de Travail NB** répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des interventions qui

Faits saillants

- ◆ Demeuré un service ministériel essentiel tout au long de la réponse du GNB à la COVID-19.
- ◆ Impliqué dans le processus de dotation critique de plus de 200 déploiements d'agents libres ministériels pour répondre à des besoins essentiels au sein de la Partie 1.
- ◆ Soutenu l'élaboration et la mise en œuvre des plans opérationnels de santé et de sécurité liés à la COVID-19 dans tous les bureaux du ministère.
- ◆ Contribué aux efforts ministériels déployés dans le cadre de l'initiative *Une équipe, un GNB*, au nom du sous-ministre.
- ◆ Supervisé le renouvellement et la migration du site Intranet du ministère vers un site SharePoint qui comprend un portail dédié à l'engagement des employés.

sont adaptés aux besoins des individus (chercheurs d'emploi et apprenants adultes), des employeurs et des partenaires du marché d'emploi. La direction s'assure que des interventions collaboratives, personnalisées, flexibles et stratégiques soient élaborées en vue de produire des résultats positifs et mesurables pour les clients. Outre les besoins en formation et en emploi, la direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation des adultes et les compétences essentielles au travail.

Faits saillants

- ◆ Partenariat avec la Croix-Rouge canadienne pour distribuer la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick à plus de 40 000 personnes du Nouveau-Brunswick. Le programme a permis d'assurer la transition en attendant que l'aide du gouvernement fédéral soit disponible, en fournissant une prestation de revenu unique aux travailleurs admissibles, y compris les travailleurs autonomes, ayant perdu leur emploi ou subi une diminution de leur revenu tiré d'un travail indépendant à cause de la pandémie de COVID-19.

- ◆ Focalisée sur ses partenariats stratégiques, l'équipe de Travail NB a rencontré trimestriellement le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (CMNB) et les organismes d'aide aux immigrants afin de planifier et de coordonner les efforts de prestation de services pour servir et retenir les nouveaux arrivants sur le marché du travail.
- ◆ Lancement du site Web de Travail NB (avec clavardage en direct) – un guichet unique pour les clients désireux de recevoir des renseignements et des conseils sur les services offerts par Travail NB.
- ◆ Mise en œuvre complète de la plateforme des salons de l'emploi virtuels avec des fonctionnalités supplémentaires permettant à plusieurs événements d'avoir lieu en même temps. Pendant la pandémie de COVID-19, les salons de l'emploi nationaux habituellement en personne ont été transformés en événements virtuels.
- ◆ Mise sur pied de comités d'adaptation de la main-d'œuvre pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, des technologies de l'information et de la foresterie.
- ◆ Mise en place d'une stratégie quinquennale de développement de la main-d'œuvre dans le secteur agricole. La stratégie est axée sur le recrutement et la rétention des nouveaux agriculteurs et travailleurs agricoles. Les résultats visés pour la première année du plan sont d'augmenter le nombre d'agriculteurs du Canada et de l'étranger, d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires, d'accroître les possibilités d'apprentissage par l'expérience dans le secteur agricole et d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant accès aux services et au soutien de Travail NB.
- ◆ Environ 80 % des postes recommandés dans le cadre du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) ont été pourvus, ce qui représente près de 1 000 postes. Ce résultat est important dans la mesure où ce programme a été lancé pendant les premiers mois de la pandémie. Le programme SEED offre du financement aux employeurs afin de créer des possibilités d'emploi pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pendant l'été. Il offre une expérience de travail enrichissante aux étudiantes et étudiants, des possibilités d'apprentissage par l'expérience, du mentorat et de l'encadrement. De plus, il les aide à acquérir des compétences transférables ou à trouver un emploi dans leur domaine d'études.
- ◆ Au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, le GNB a offert des services à 6 800 prestataires d'assurance-emploi actifs, a aidé 4 900 prestataires actifs à accéder à un emploi et a permis de réaliser des économies de 22,3 millions de dollars au compte de l'assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'Entente se chiffrait à 15 700.
- ◆ Au titre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre, le GNB a fourni des services à 1 987 clients.

Le **Service des Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui enrichissent la vitalité sociale, culturelle et économique des collectivités en ouvrant les portes à l'apprentissage continu pour tous. La direction est responsable du développement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information et de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous les âges. Elle travaille avec les municipalités et les districts scolaires participants (dans le cas des bibliothèques publiques-scolaires), les commissions de bibliothèque, les partenaires et les intervenants au niveau local. Elle offre un accès à une collection provinciale de deux millions de documents dans une variété de médias grâce à une carte de bibliothèque provinciale ainsi que des services et des programmes pour les personnes de tout âge qui favorisent la lecture, la littératie, l'éducation et l'apprentissage continu. Les services comprennent 66 points de service (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires, une bibliothèque publique-académique, une succursale virtuelle, et un Service des livres sonores par la poste), gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

Faits saillants

- ◆ Les Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick ont été le premier réseau de bibliothèques publiques du pays à rouvrir leurs portes au public après le confinement imposé par la pandémie de COVID-19 au printemps 2020.
- ◆ Adaptation de programmes et de services de bibliothèques pour garantir l'accès à des possibilités éducatives et récréatives lors des différents niveaux d'alerte à la pandémie : programmes en ligne, service de collecte en bordure de rue, trousse d'activités à emporter chez soi, espaces de bibliothèque physiquement éloignés pour parcourir les collections et utiliser l'Internet.
- ◆ La consultation du site Web du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick a augmenté de 53 %, les citoyens explorant davantage de ressources en ligne en raison de la pandémie.
- ◆ Tenue d'un premier club de lecture d'été en ligne pour les enfants.

Données sur le Service des Bibliothèques

Les bibliothèques ont été fermées pendant au moins deux mois en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le reste de l'année, elles opéraient avec une capacité réduite et des heures d'ouverture limitées.

	2020-2021	2019-2020
Cartes d'utilisateur de bibliothèque	278 612	266 581
Visites de bibliothèque	608 349	2 360 634
Nombre de participants aux programmes	n/a	260 719
Prêts	1 803 000	2 736 859

La **Direction de l'Apprentissage et de la Certification professionnelle** offre des formations en apprentissage de qualité, du perfectionnement professionnel tout au long de la vie et des possibilités de certification pour les professions désignées, qui sont uniformes, à jour et pertinentes aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis et de gens des métiers spécialisés en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes

d'études et en s'assurant que les gens qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. La direction veille à ce que la main-d'œuvre ait les compétences et les connaissances nécessaires lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 47 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 76 professions désignées.

Faits saillants

- ◆ Le programme de conseiller en stratégies d'apprentissage a pu fournir un soutien aux apprentis sans interruption pendant la pandémie de COVID-19, car il fonctionne entièrement en mode virtuel. Ce programme est en expansion grâce à des partenariats avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et Saskatchewan Polytechnic pour fournir des services à leurs clients. Un déploiement dans le reste du Canada est prévu pour l'année prochaine. L'impact global au Nouveau-Brunswick continue d'être reflété dans les taux de réussite de la province aux examens des métiers spécialisés, qui continuent de dépasser la moyenne nationale de plus de 20 %.
- ◆ Le nombre d'apprentis autochtones inscrits (74) a doublé depuis la mise en place de ressource dédiée à la collaboration avec les partenaires communautaires.
- ◆ Partenariat réussi avec l'unité Nouvelles Bottes du Programme Mentor Apprenti (PMA) Services stratégiques de main d'œuvre, pour mettre en œuvre le Programme d'exploration des métiers spécialisés pour les femmes. Ce premier projet a permis de faire découvrir à neuf femmes des carrières dans des métiers spécialisés à prédominance masculine. On s'attend à ce que ce partenariat se développe de manière exponentielle dans les années à venir.
- ◆ Suspendu la formation axée sur les métiers en mars 2020 en raison de la pandémie. En août 2020, et en partenariat avec les collèges, la direction a rétabli avec succès cette formation dans un format d'apprentissage mixte. Cette reprise de la formation comprenait une évaluation de la culture numérique et une connexion aux exigences des technologies d'apprentissage pour tous les apprentis qui ont suivi la formation.

Données sur l'apprentissage

	2020-2021	2019-2020
Inscriptions à l'apprentissage	713	1 115
Certificats délivrés	675	914
Nombre total d'apprentis inscrits	4 563	4 703

Interventions des conseillers en stratégies d'apprentissage

	2020-2021	2019-2020
Nombre de clients servis	400	399
Nombre d'interventions entamées	2 941	1 906
Nombre d'interventions réalisées	2 492	1 651

DIVISION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La **Division de la Croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La Division de la Croissance démographique a été transférée à Opportunités Nouveau-Brunswick en date du 1er avril 2021.

La division comprend l'Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales, l'Unité de l'Immigration et des opérations, et l'Unité de l'Attraction et de l'intégration de la main-d'œuvre.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la division de la Croissance démographique. La division joue un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les intervenants en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives législatives, réglementaires et stratégiques. La commission publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

L'**Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, administre et surveille l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, et représente le gouvernement provincial à différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques. Elle diffuse également des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au public, mène des évaluations annuelles des programmes d'immigration provinciaux, se charge du perfectionnement continue des politiques d'immigration,

coordonne les projets/initiatives prioritaires et offre un soutien à la recherche aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des homologues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et faire croître l'immigration dans cette région.

Faits saillants

- Mise en œuvre de « *Un nouveau départ : la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024* ».
- Négociation de la normalisation du Projet pilote d'immigration au Canada atlantique comme programme permanent.
- Lancement du volet d'immigration des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick.
- Identification de plus de 66 infirmières et infirmiers formés à l'étranger à travers un projet visant à attirer, recruter et relier les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger à un programme de transition en vue d'obtenir le titre d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) ou d'infirmières et infirmiers autorisés (IA) au Nouveau-Brunswick.

L'**Unité de l'Immigration et des Opérations** offre un soutien opérationnel à la division, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace des programmes d'immigration provinciaux conformément à l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. L'unité offre un soutien à l'immigration à la division en évaluant et en prenant la décision finale concernant toutes les demandes d'immigration des divers volets du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Cela comprend la gestion du volet entrepreneurial.

Faits saillants

- ◆ Délivré un certificat à (désigné) 2 020 candidats dans l'ensemble des programmes d'immigration provinciaux (Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
- ◆ Désigné 126 entrepreneurs dans le cadre du volet entrepreneurial du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Appuyé la transition à « INB », un système de demandes en ligne à base de données, et géré les opérations continues.
- ◆ Atteint la cible stratégique de 27% des désignations à des francophones en 2020.

Certificats de désignation

	2020*	2019*
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	1 304	1 035
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	716	987
Total des certificats délivrés	2 020	2 022

(*) Aux fins d'harmonisation avec les autres rapports publics, le ministère suit l'année civile.

L'Unité de l'Attraction et de l'Intégration de la main-d'œuvre gère les dossiers des candidats liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. L'unité prépare, organise et mène des événements portant sur l'intégration de la main-d'œuvre tels que des missions de recrutement à l'étranger et des événements à l'intention des étudiants internationaux.

Faits saillants

- ◆ Mené 16 missions virtuelles couvrant quelque 22 pays. Ces efforts de recrutement se rattachaient principalement au recrutement mené par les employeurs, mais ont comporté aussi des activités visant à attirer des immigrants d'expression française dans la province (par exemple Destination Canada, Destination Acadie).
- ◆ Appuyé les employeurs du Nouveau-Brunswick avec l'utilisation de l'immigration pour combler des pénuries de main-d'œuvre, ce qui s'est traduit par 1 350 candidats ayant reçu une offre d'emploi.
- ◆ Accompli la deuxième cohorte d'Étudier et rester (projet pour mobiliser les étudiants internationaux) et lancé la troisième cohorte.
- ◆ Administration du Programme de financement des programmes d'établissement, qui a permis d'offrir les services et les programmes d'établissement aux nouveaux arrivants dans la province. En 2020, la province a surpassé sa cible et a désigné 535 étudiants diplômés étrangers.

Information financière

RECETTES BRUTES DU MINISTÈRE

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Produits de placements	16 923,0 \$	4 823,4 \$	(12 099,6 \$)	1
Licences et permis	2 204,0 \$	1 145,6 \$	(1 058,4 \$)	2
Vente de biens et de services	4 542,0 \$	3 421,9 \$	(1 120,1 \$)	3
Recettes diverses	6 215,0 \$	9 766,3 \$	3 551,3 \$	4
Subventions conditionnelles – Canada	134 148,0 \$	160 822,9 \$	26 674,9 \$	5
Totaux – Recettes au compte ordinaire	164 032,0 \$	179 980,1 \$	15 948,1 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

RECETTES AU COMPTE À BUT SPÉCIAL

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 700,0 \$	2 475,7 \$	(224,3 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	515,2 \$	215,2 \$	
Projets recouvrables	375,0 \$	267,0 \$	(108,0 \$)	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	3 375,0 \$	3 257,9 \$	(117,1 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

DÉPENSES BRUTES DU MINISTÈRE

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Division de l'Éducation postsecondaire				
Affaires postsecondaires	461 461,9 \$	440 621,8 \$	(20 840,1 \$)	6
Division du Travail et des Services stratégiques				
Travail et Services stratégiques	10 031,2 \$	9 763,5 \$	(267,7 \$)	
Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	15 655,2 \$	14 964,9 \$	(690,3 \$)	
Apprentissage des adultes	10 623,3 \$	11 356,8 \$	733,5 \$	
Développement de l'emploi	13 925,9 \$	41 002,3 \$	27 076,4 \$	7
Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre	18 945,0 \$	12 074,9 \$	(6 870,1 \$)	8
Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	102 433,9 \$	83 388,5 \$	(19 045,4 \$)	9
Division de la Croissance démographique				
Croissance démographique	10 008,4 \$	8 106,0 \$	(1 902,4 \$)	10
Totaux - Dépenses ordinaires	643 084,8 \$	621 278,7 \$	(21 806,1 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Programme d'entretien reporté	2 000,0 \$	1 999,4 \$	(0,6 \$)	
Totaux - Dépenses en immobilisations	2 000,0 \$	1 999,4 \$	(0,6 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

DÉPENSES AU COMPTE À BUT SPÉCIAL

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 700,0 \$	2 109,7 \$	(590,3 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	421,8 \$	121,8 \$	
Projets recouvrables	375,0 \$	267,0 \$	(108,0 \$)	
Totaux - Dépenses au compte à but spécial	3 375,0 \$	2 798,5 \$	(576,5 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS: AVANCES ET RECOUVREMENT

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/ (moins)	Notes
Avances de prêts aux étudiants	69 900,0 \$	64 365,7 \$	(5 534,3 \$)	11
Recouvrement de prêts aux étudiants	42 409,0 \$	37 941,1 \$	(4 467,9 \$)	12

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

PORTEFEUILLE DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	31 mars 2020	31 mars 2021
Dossiers de prêts en règle	432 131,1 \$	455 047,8 \$
Dossiers de prêts en souffrance	159 139,4 \$	162 798,3 \$
Totaux - Portefeuille	591 270,5 \$	617 846,1 \$
Provision pour créances douteuses	176 935,6 \$	187 622,9 \$

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF CRAFT AND DESIGN ET SERVICES DE L'ADMISSION COLLÉGIALE ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

	2020-2021			
	Budget	Résultat réel	Écart plus (moins)	Notes
Solde d'ouverture	1 225,0 \$	1 399,9 \$	174,9 \$	
Recettes				
Produits de placements	1,0 \$	3,6 \$	2,6 \$	
Vente de biens et de services	2 159,0 \$	1 529,2 \$	(629,8 \$)	
Recettes diverses	0 \$	58,3 \$	58,3 \$	
Transfert du ministère	4 110,0 \$	3 775,4 \$	(334,6 \$)	
Total - Recettes	6 270,0 \$	5 366,5 \$	(903,5 \$)	
Dépenses	6 505,0 \$	5 458,5 \$	(1 046,5 \$)	13
Excédent (déficit) pour l'exercice	(235,0 \$)	(92,0 \$)	143,0 \$	
Solde de clôture	990,0 \$	1 307,9 \$	317,9 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2020-2021*.

NOTES AFFÉRENTES AUX DONNÉES FINANCIÈRES DE 2020-2021

Note 1 – Produits de placements

L'écart est attribuable à une diminution des recettes au titre de l'intérêt sur les prêts aux étudiants en raison de taux d'intérêt plus bas que prévu, et d'un moratoire de six mois sur le paiement des intérêts et du capital des prêts aux étudiants.

Note 2 – Licences et permis

L'écart est principalement attribuable au nombre plus bas que prévu des inscriptions dans les programmes de formation en apprentissage.

Note 3 – Vente de biens et de services

L'écart est principalement attribuable à la diminution des recouvrements reçus de Travail sécuritaire NB par les Services des défenseurs et le Tribunal d'appel des accidents au travail, due à moins de réunions, moins de frais de déplacement, et à des postes vacants.

Note 4 – Recettes diverses

L'écart est principalement attribuable au rajustement des recouvrements des exercices antérieurs dans les comptes à recevoir.

Note 5 – Subventions conditionnelles - Canada

L'écart est principalement attribuable aux revenus additionnels dans le cadre du Programme de complément salarial pour les travailleurs essentiels, partiellement compensés par une diminution des revenus dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail.

Note 6 – Affaires postsecondaires

L'écart est principalement attribuable à une diminution des dépenses dans le cadre du Programme des services financiers pour étudiants, en raison de l'augmentation des fonds fédéraux aux étudiants et de la baisse des coûts d'intérêt.

Note 7 – Développement de l'emploi

L'écart est principalement attribuable aux dépenses effectuées dans le cadre du Programme de complément salarial pour les travailleurs essentiels (compensées par les recettes fédérales).

Note 8 – Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre

L'écart est principalement attribuable à une baisse de l'activité des clients découlant de la COVID-19.

Note 9 – Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

L'écart est principalement attribuable à une baisse de l'activité des clients découlant de la COVID-19.

Note 10 – Croissance démographique

L'écart est principalement attribuable aux économies réalisées sur les frais de voyage et autres items liés à la COVID-19.

Note 11 – Avances de prêts aux étudiants

L'écart est principalement attribuable à une augmentation du montant hebdomadaire maximal du prêt (portion fédérale) dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Note 12 – Recouvrement de prêts aux étudiants

L'écart est principalement attribuable à la suspension du remboursement des prêts aux étudiants pour une période de six mois, allant de mars 2020 à septembre 2020.

Note 13 – Organisme de service spécial

L'écart est principalement attribuable à une baisse des dépenses au titre des salaires, avantages sociaux et coûts administratifs au New Brunswick College of Craft and Design, ainsi qu'au transfert des Services de l'Admission collégiale au NBCC et au CCNB.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des *Comptes publics volume 2 : Information supplémentaire*. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres définitifs qui sont déclarés dans les Comptes publics.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES – PROGRAMMES D’EMPLOI, ALPHABÉTISATION ET COMPÉTENCES ESSENTIELLES AU TRAVAIL EN 2020-2021

Pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Programmes d’emploi	Entente Canada-NB sur le développement de la main-d’œuvre	Développement de l’emploi	Entente Canada-NB sur le développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l’emploi	44,4 \$	1 191,5 \$	1 794,5 \$	3 030,4 \$
Accroissement de l’emploi	719,4 \$	1 300,4 \$	8 207,0 \$	10 226,8 \$
Connexions Travail	122,7 \$	20,7 \$	261,9 \$	405,3 \$
Formation et perfectionnement professionnel	3 190,9 \$		35 764,9 \$	38 955,8 \$
Stage d’emploi étudiant pour demain	24,2 \$	4 860,5 \$	5,4 \$	4 890,1 \$
Services d’emploi	3 517,4 \$	31 513,6 \$	24 404,9 \$	59 435,9 \$
Compétences essentielles au travail	1 580,8 \$			1 580,8 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	1 903,7 \$			1 903,7 \$
Total partiel des programmes	11 103,5 \$	38 886,7 \$	70 438,6 \$	120 428,8 \$
Administration	971,4 \$	2 115,6 \$	12 949,9 \$	16 036,9 \$
Total des dépenses des programmes d’emploi	12 074,9 \$	41 002,3 \$	83 388,5 \$	136 465,7 \$
Budget 2020-2021	18 945,0 \$	13 925,9 \$	102 433,9 \$	135 304,8 \$
Écart plus/(moins)	(6 870,1 \$)	27 076,4 \$	(19 045,4 \$)	1 160,9 \$

RÉSUMÉ DES DÉPENSES – AIDE AU FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS PUBLIQUES ET AU COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES (CTFM) EN 2020-2021

Pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Aide au fonctionnement	Mount Allison	St. Thomas	Université de Moncton	Université du Nouveau-Brunswick	CTFM	Total
Aide au fonctionnement sans restriction	21 527,0 \$	12 737,2 \$	67 287,6 \$	118 756,2 \$	2 175,1 \$	222 483,1 \$
Aide au fonctionnement avec restriction	1 024,6 \$	442,0 \$	2 793,2 \$	4 850,8 \$	105,6 \$	9 216,2 \$
Total de l’aide au fonctionnement	22 551,6 \$	13 179,2 \$	70 080,8 \$	123 607,0 \$	2 280,7 \$	231 699,3 \$

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2020-2021 pour le ministère.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type d'employé	2020	2019	
Permanent	679	710	
Temporaire	111	119	
TOTAL	790	829	

Le ministère a annoncé **62** concours, dont **36** concours ouverts (publics), **26** concours restreints (internes) et aucun concours intraministériel.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme de l'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles un accès égal à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi n°	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
La session 59-3 inclut la période allant d'avril 2020 à août 2020 aux fins du présent rapport.			
40 COVID-19	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/59/3/Bill-40.pdf	Le 17 avril 2020	La modification a conféré à la Lieutenant-gouverneure en conseil le pouvoir réglementaire d'établir des mesures de protection en cas de congé lors d'une urgence nationale ou provinciale, y compris une urgence de santé publique telle que la pandémie de COVID-19, ainsi que d'établir les critères d'admissibilité requis pour avoir accès au congé.
43	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/59/3/Bill-43.pdf	Le 18 juin 2020	Les modifications ont introduit des sanctions administratives pécuniaires comme solution alternative aux poursuites pour des infractions moins graves et en cas de non-respect répété de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> .
La session 60-1 inclut la période allant de d'octobre 2020 à mars 2021 aux fins du présent rapport.			
19	<i>Loi sur les accidents du travail</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/60/1/Bill-19.pdf	Le 26 mars 2021	La modification était de nature administrative et visait à corriger une erreur dans la version anglaise des dispositions relatives à l'obligation d'accommodement, qui incluait par inadvertance des mots ne figurant pas dans la version française. La suppression de ces mots dans la version anglaise a permis d'aligner les versions anglaise et française de la <i>Loi</i> .
20	<i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/60/1/Bill-20.pdf	Le 26 mars 2021	Les modifications étaient principalement de nature administrative et visaient à simplifier ou à actualiser les dispositions législatives en incorporant les changements recommandés par Travail sécuritaire NB à la suite d'un examen complet de la législation, tel qu'exigé par la <i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> .
21	<i>Loi sur les relations industrielles</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/60/1/Bill-21.pdf	Le 18 décembre 2020	Les modifications ont été demandées par les municipalités afin de s'assurer que les arbitrages pour les policiers et les pompiers sont effectués d'une manière plus efficace, responsable et transparente, qui soit liée à des évaluations significatives de la santé financière d'une municipalité. Les modifications apportées à la <i>Loi sur les relations industrielles</i> ont ajouté une liste de critères que les arbitres devront prendre en compte lors des arbitrages de différends pour les policiers et les pompiers. Elles favorisent en outre l'application des changements de procédure demandés par les municipalités.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2020-2021 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES/ NOUVEAUX RÉGLEMENTS

Règ. n°	Nom du règlement	Date du dépôt	Sommaire des modifications
2020-29 COVID-19	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> , nouveau règlement 2020-29 sur le congé d'urgence lié à la COVID-19 http://laws.gnb.ca/en/ ShowPdf/cr/2020-29.pdf	Codifié le 28 avril 2020	Le Règlement sur le congé d'urgence lié à la COVID-19 a été introduit aux termes de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> . Il prévoit des mesures de protection en cas de congés d'urgence à compter du 12 mars 2020 et énonce les critères d'admissibilité dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration d'un état d'urgence en vertu de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i>; - La déclaration d'une urgence sinistre, d'un état d'urgence national ou international ou d'un état de guerre faite en vertu de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> (Canada); - L'adoption de mesures en vertu de la <i>Loi sur la mise en quarantaine</i> (Canada); ou - Dans d'autres circonstances liées à l'écllosion d'une maladie à déclaration obligatoire ou à une autre menace pour la santé publique, telle que déterminée par la lieutenant-gouverneure en conseil. Le Règlement prévoit l'interdiction de la cessation d'emploi à l'encontre d'un employé bénéficiant d'un congé en vertu de la <i>Loi</i> .

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2020-2021 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

En 2020-2021, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* dans toute l'organisation. Ci-après les initiatives connexes menées de façon continue au cours de l'année en question.

AXE 1

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2020-2021 était de 90 %.

AXE 2

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de travail :

- De la formation linguistique en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Quatorze employés ont suivi une formation en langue seconde en 2020-2021.

AXE 3

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du Programme d'intégration et d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en effectuant les modules obligatoires d'apprentissage en ligne.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.
- Des messages sont envoyés chaque année aux employés pour leur rappeler leurs obligations et les exigences en matière de services dont fait état la *Loi sur les langues officielles*. Cela inclut des liens vers la boîte à outils, les politiques ainsi que les cours en ligne du Centre du savoir du GNB sur les langues officielles.

AXE 4

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La coordonnatrice des langues officielles du ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par Finances et le Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

CONCLUSION

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives entreprises découlant du plan d'action en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du ministère.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : SECTION 1 – COMPREND L'EXERCICE EN COURS ET L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Nom et année du secteur d'audit avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
2019 Chapitre 2 : Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement provincial accordé aux universités et au Collège de Technologie forestière des Maritimes https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap2f.pdf	10

Recommandations adoptées (6)	Mesures prises
2.44 Nous recommandons que le ministère exige que le CTFM rende disponibles en ligne ses états financiers audités actuels et antérieurs (au moins cinq exercices), ainsi qu'un rapport annuel sur ses activités, pour s'assurer qu'il rend publiquement des comptes pour le financement qu'il reçoit de la province.	À la demande du ministère, les états financiers vérifiés pour les cinq dernières années ont été publiés sur le site Web du CTFM. À partir de 2020-2021, le CTFM produira et publiera un rapport annuel de ses activités. Le ministère collabore également avec le Collège afin que ce dernier rende davantage public les éléments de son plan d'affaires général.
2.50 Nous recommandons que le ministère communique les restrictions concernant l'utilisation des fonds dans la lettre de financement annuelle aux universités.	Les restrictions sur l'utilisation du financement ont été communiquées dans les lettres de financement annuel aux universités de 2020-2021.
2.51 Nous recommandons que le ministère obtienne des garanties des universités que les restrictions ou les conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restriction ont été respectées. Par exemple, cela pourrait être réalisé en exigeant une certification du responsable de l'établissement et d'un représentant financier principal ou en demandant une opinion sur la conformité des auditeurs des universités.	Le ministère accepte cette recommandation et exigera des établissements de rendre compte de leur conformité aux conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restriction de 2020-2021.
2.58 Pour obtenir un meilleur rendement par rapport aux résultats escomptés, nous recommandons que le ministère finance l'élargissement du programme, ou d'autres ententes, seulement une fois que les résultats ou les cibles visés auront été atteints.	Les ententes existantes, telles que les ententes sur le nombre de places dans les facultés de médecine, requièrent que le financement soit accordé d'avance. Le financement est axé sur le rendement, basé sur les inscriptions réelles et les dépenses réelles. Le ministère continuera de s'assurer que les ententes, existantes ou nouvelles soient-elles, contiennent des résultats et des cibles. Toutefois, il ne serait pas possible dans tous les cas de retenir la totalité du financement jusqu'à ce que les résultats ou les cibles soient atteints.
2.65 Nous recommandons que le ministère prenne des mesures correctives en temps opportun lorsque les cibles de rendement attendues ne sont pas atteintes.	Le ministère accepte cette recommandation et adoptera cette pratique. Les anciennes ententes relatives aux soins infirmiers ont été remplacées par des ententes axées sur les résultats.
2.69 Nous recommandons que la politique sur les subventions de fonctionnement avec restriction soit suivie ou que le Ministère réexamine la pertinence de la limite de report prospectif d'un an et modifie la politique en conséquence.	Le ministère a élaboré, mis en œuvre et communiqué une politique révisée sur les subventions de fonctionnement octroyées à partir de fonds avec restriction et a éliminé la possibilité de reporter le financement d'un projet.
Recommandations non-adoptées (4)	Considérations
2.30 Nous recommandons que le ministère élabore et exécute un plan de travail pour respecter les mécanismes de reddition de comptes inclus dans le protocole d'entente de 2017-2018 à 2020-2021.	Un plan de travail a été élaboré, mais n'a pas été exécuté à cause de la perturbation des services causée par la COVID-19 en mars 2020.

<p>2.32 Nous recommandons que le ministère, au minimum, mette en place les mécanismes de reddition de comptes suivants pour le financement des universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des résultats mesurables; - Pour des initiatives ou des domaines d'intérêt, constituer des comités de travail qui présentent au ministre un rapport annuel portant sur les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs; - Utiliser des indicateurs de rendement clés; - Exiger un compte rendu annuel au ministre selon un modèle normalisé; - Exiger que les contrats de rémunération des cadres soient accessibles au public. 	<p>Le ministère accepte cette recommandation mais reconnaît qu'elle n'a pas été pleinement mise en œuvre à cause de la perturbation des services causée par la COVID-19 en mars 2020. Il y a lieu de noter que des indicateurs de rendement clés initiaux ont été élaborés et ont été communiqués aux universités et au CTFM dans les lettres de financement annuel de 2020-2021.</p>
<p>2.38 Nous recommandons que le ministère rende compte publiquement des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM.</p>	<p>Le ministère accepte cette recommandation et examine les options pour rendre compte des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM. A titre de mesure d'action préliminaire, le ministère a inclus un résumé du financement accordé aux universités publiques et au CTFM dans son rapport annuel.</p>
<p>2.88 Nous recommandons que le ministère réexamine, en consultation avec les universités, la pertinence de la formule de financement actuelle et de ses composantes, comme la pondération des divers programmes, afin de s'assurer qu'elle demeure le choix le plus approprié pour répartir les fonds aux universités et pour favoriser l'atteinte des objectifs de financement.</p>	<p>Le ministère accepte cette recommandation et examinera le cadre de financement prévu à l'avenir avant la prochaine entente de financement.</p>

SECTION 2- COMPREND LES PÉRIODES DE RÉFÉRENCE DE LA TROISIÈME, QUATRIÈME ET CINQUIÈME ANNÉE.

Nom et année du secteur d'audit avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
2018 Chapitre 2 : Travail sécuritaire NB – Phase 1 – Gouvernance https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf	7

Recommandations adoptées (7)	Mesures prises
<p>2.61 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont faites en temps opportun; - respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la <i>Loi</i>; - documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement. 	<p>Le ministère adhère actuellement au processus relatif aux organismes, conseils et commissions (OCC) du gouvernement, qui se conforme aux lois provinciales et à la politique du gouvernement pour s'assurer que les nominations au conseil sont faites en temps opportun. La base de données des OCC génère automatiquement un avis 210 jours avant l'expiration du mandat d'un membre. Le Bureau du Conseil exécutif (BCE) prépare un document clé qui souligne les étapes et le délai pour chacune, pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun. Le document clé tient compte de l'existence d'une matrice de compétences pour le conseil et se penche sur les détails des qualifications requises pour pourvoir la vacance.</p> <p>Des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour améliorer le processus, notamment: exiger que le processus de nomination au conseil tienne compte des compétences et des qualifications nécessaires afin de garantir que le conseil a les capacités nécessaires pour offrir une bonne gouvernance; prévoir que les nominations par le lieutenant-gouverneur en conseil soient maintenant faites à partir d'une liste de noms recommandés par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature est proposée par les intervenants composés de travailleurs ou d'employeurs; et exiger que les nominations tiennent compte des compétences et des aptitudes requises par le conseil lors de la nomination, indépendamment de l'appui des intervenants.</p>

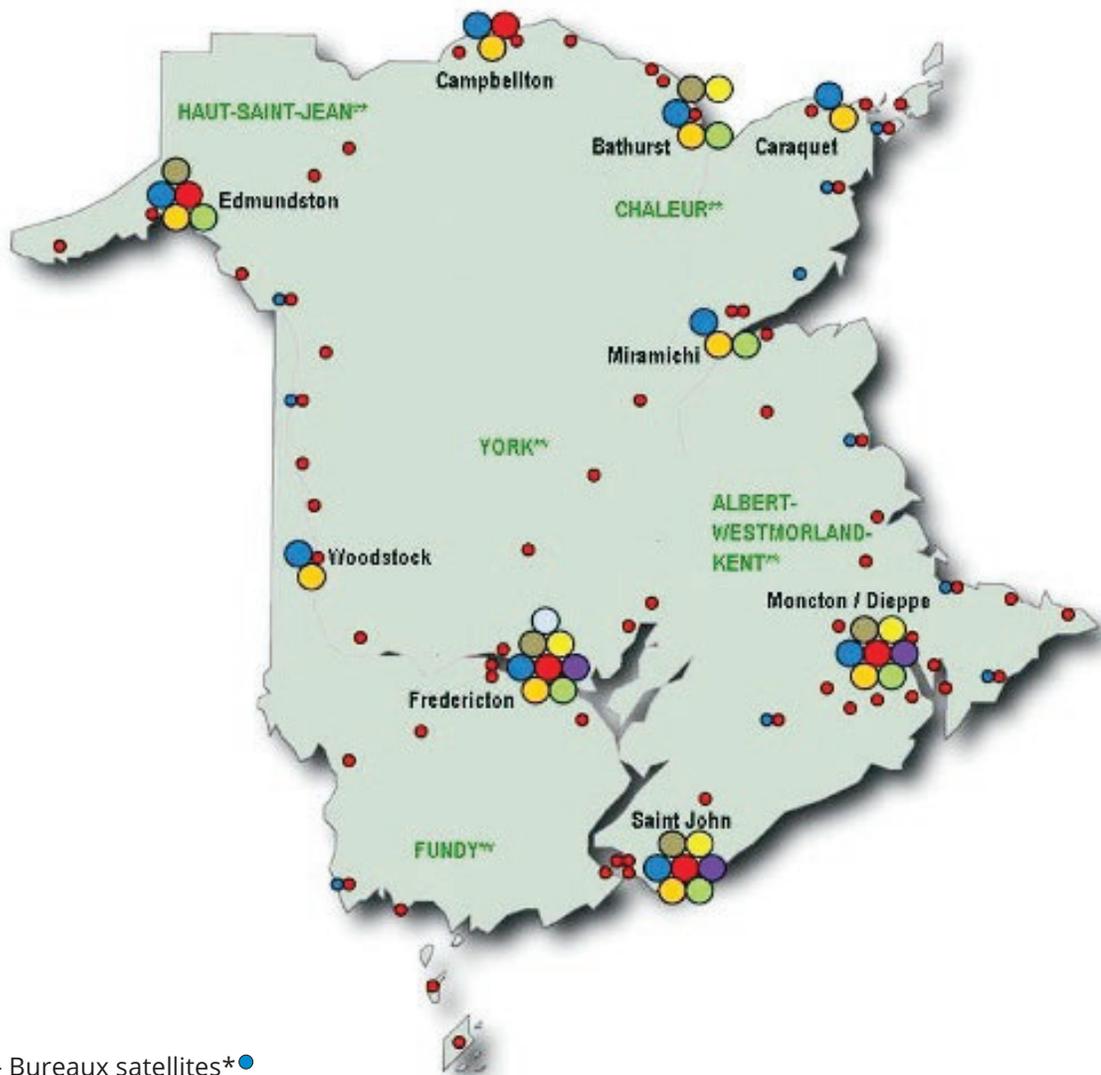
<p>2.66 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation. Les modifications législatives apportées au cours de l'exercice financier 2019-2020 ont changé le processus de nomination. Les futures nominations seront désormais faites à partir d'une liste de noms recommandés par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature est proposée par les intervenants composés de travailleurs ou d'employeurs.</p>
<p>2.83 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.</p>	<p>Le ministère accepte cette recommandation et continue de travailler étroitement avec le BCE pour faciliter une meilleure coordination et la nomination des membres en temps opportun au conseil de Travail sécuritaire NB selon le processus actuel des OCC.</p>
<p>2.90 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et ses attentes dans la lettre de mandat.</p>	<p>La lettre mandat de 2021-2022 a été émise le 18 mars 2021 et rédigée avec l'aide du BCE.</p>
<p>2.98 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émettant annuellement des lettres de mandat; - faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question. 	<p>La lettre mandat a été émise le 18 mars 2021. Le plan annuel a été approuvé par le ministre et a été affiché publiquement tel que requis par la loi sur le lien suivant : https://www.travailsecuritairenb.ca/media/61850/plan-annuel-2021-de-travail-s%C3%A9curitaire-nb.pdf</p>
<p>2.103 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du ministère et en rende compte publiquement.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation et travaille actuellement avec Travail sécuritaire NB pour élaborer des mécanismes additionnels en vue de surveiller les progrès relatifs aux attentes énoncées dans les lettres de mandat. Dans sa lettre de mandat de 2020-2021, Travail sécuritaire NB a reçu pour directive de trouver des mesures clés de rendement et des initiatives concrètes qui permettront à la province à atteindre l'objectif d'un secteur privé dynamisé, qui est une priorité pour le gouvernement, à travers la promotion de lieux de travail sains et sécuritaires pour les gens du Nouveau-Brunswick et les employeurs de la province. Travail sécuritaire NB a aussi été invité à élaborer des objectifs stratégiques à long terme, et à définir des cibles mesurables pour les indicateurs clés de rendement. Conformément à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>, Travail sécuritaire NB a présenté son rapport sur le progrès de la directive émise dans la lettre de mandat de 2020-2021 qui a été partagée avec le BCE. Les résultats des activités de 2020 sont prévus dans le rapport annuel de 2021 de Travail Sécuritaire NB.</p>
<p>2.131 Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et vice-président; - un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil. 	<p>Le ministère travaille avec Travail sécuritaire NB et le BCE pour surveiller les mandats des membres actuels du conseil et planifier en conséquence pour assurer le fonctionnement efficace du conseil. La base de données des OCC génère automatiquement un avis 210 jours avant l'expiration du mandat d'un membre, ce qui permet le recrutement en temps voulu pour les postes de conseil. Des modifications législatives pour permettre l'échelonnement des mandats des membre du conseil ont été déposées.</p>

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2020-2021.

Annexe A

SERVICES ET EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MINISTÈRE



- Travail NB – Bureaux satellites*
- Apprentissage et Certification professionnelle
- Défenseurs des travailleurs
- Défenseurs des employeurs
- Normes d'emploi
- Bureau régional des régions de bibliothèques – Bibliothèques publiques**
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

* Travail NB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 64 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 15 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.